

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de PEAUGRES

Une réunion d'information a été organisée par la municipalité de Peaugres pour présenter le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) aux élus et aux référents de la commune concernés par ce plan.

Le PCS est un document obligatoire qui a pour but de :

- recenser les risques naturels et technologiques concernant la commune
- lister les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour prévenir
- alerter et gérer une crise sans pour autant se substituer aux moyens de l'Etat.

Ce plan comporte une liste de « référents » ou « personnes relais », répartis par quartiers, dont le rôle principal est d'avertir les personnes vulnérables ou isolées de leur voisinage, des mesures de protection à respecter.

Le PCS de Peaugres a été approuvé par les services préfectoraux et éprouvé lors d'un exercice préfectoral organisé par la Préfecture en décembre dernier.

Afin d'alerter les personnes relais, et la population, la municipalité s'est dotée de l'application PCSWeb. Ainsi, en cas de déclenchement du PCS il sera possible d'alerter par mail et sms les personnes domiciliées dans les zones impactées, et leurs aidants.

Ce plan, qui contient des données sensibles et personnelles, est décliné en un « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), consultable en mairie et qui sera mis en ligne sur le site Internet de Peaugres. Ce DICRIM recense les risques majeurs pour Peaugres et surtout les conduites à tenir face à ces risques.

